

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2025-2030



Kochersberg
Ackerland

Contexte réglementaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités exerçants la compétence « Déchets » ont l'obligation de se munir d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Ces PLPDMA constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation et s'articulent avec le programme national de prévention des déchets et les plans régionaux de prévention et gestion des déchets.

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de réduction de 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Depuis 2020 et l'adoption de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), l'objectif de réduction est porté à – 15 % des DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Le bilan du PLPDMA 2019-2024

L'objectif de réduction de 10 % des DMA par rapport à 2010 étant déjà atteint en 2016 (année de référence du PLPDMA) par la collectivité, cette dernière avait décidé d'être plus ambitieuse en se fixant un objectif de réduction de 20 % en kg/hab./an d'ici 2024 par rapport à 2010.

DMA	2010	2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
kg/hab./an	681,89	605,98	580,72	575,72	642,37	563,11	525,96	564,30

Evolution des DMA	2010-2016	2010-2020	2010-2024	2016-2024	2010-2023
en %	-11,1 %	-15,6 %	-17,2 %	-6,9 %	-22,9 %

Si l'objectif des 20 % n'a pas été totalement atteint entre 2010 et 2024, la collectivité peut néanmoins se féliciter d'avoir réduit de plus de 17 % les DMA produits sur son territoire sur cette période, ce qui est supérieur aux attentes de la loi AGEC. On remarque par ailleurs que la variation entre 2010 et 2023 réponds aux objectifs fixés avec une diminution de plus 23 % des ratios. En effet, l'année 2024 ayant été très pluvieuse (tout comme 2021), cela a eu un fort impact sur les ratios, les végétaux représentant les principaux tonnages à éliminer sur le territoire.

Les objectifs du PLPDMA 2025-2030

Dans la continuité de ses actions, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (CCKA) s'engage dans un nouveau PLPDMA pour la période 2025-2030.

L'objectif fixé par la loi AGEC étant déjà atteint, la collectivité prolonge sa démarche en reconduisant l'objectif déjà fixé pour 2024 : une réduction de 20 % des DMA produits par habitant à l'horizon 2030, toujours par rapport à 2010, avec la volonté de poursuivre les efforts engagés pour atteindre cette cible.

Diagnostic du territoire :

La CCKA regroupe 23 communes, réparties en 33 villages, sur une superficie de 134 km². Sa densité de population était de 199 habitants au km² en 2022 pour près de 27 000 habitants, soit 12 000 foyers. Le bourg-centre du territoire est la commune de Truchtersheim.

En 2024, La CCKA a collecté 560 kg/hab. de déchets, tous flux confondus. Les ratios par flux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En kg/hab./an	2024
Poubelle noire (OMR)*	89
Déchets alimentaires	15
Poubelle jaune (tri)	51
Verre	42
Végétaux	154
Gravats	52
Plâtre	9
Papier/carton	16
Encombrants	48
Bois	28
Ferraille	11
DEEE**	8
DDS***	3
Plastique rigide	4
Mobilier	27
Huisseries	3
TOTAL	560

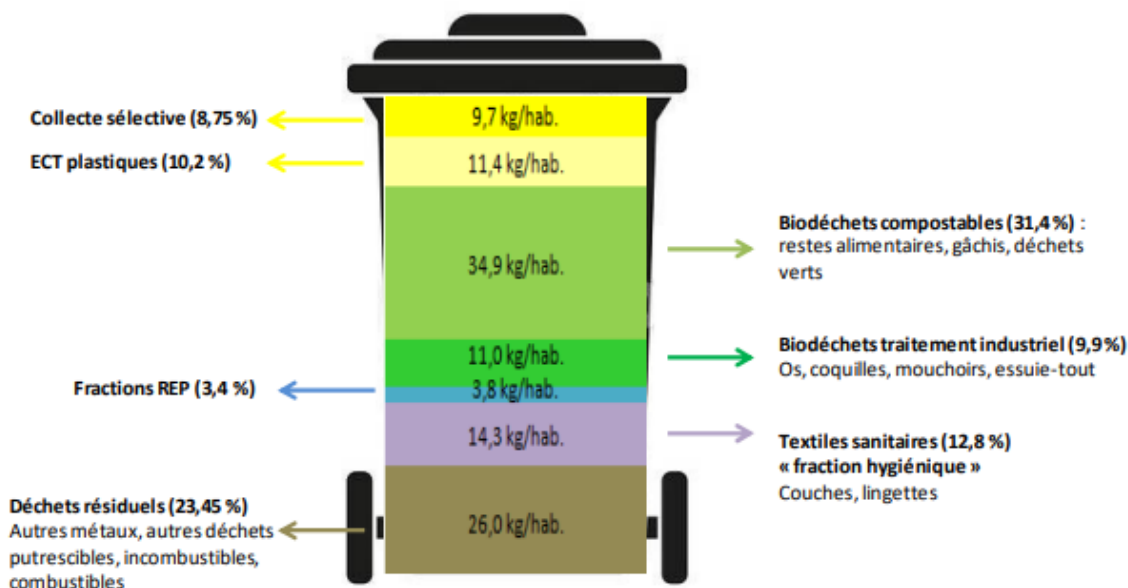
*OMR = Ordures Ménagères Résiduelles / **DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / ***DDS = Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

Au niveau national, la moyenne est de 559 kg/hab./an de DMA (source rapport ADEME « La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2023 ») : la collectivité est donc très proche des seuils nationaux.

Si la moyenne nationale des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de 225 kg/hab./an, on remarque que la mise en place de la redevance incitative au tri à la levée et à la pesée mise en place en 2012 (et harmonisée en 2016 à l'ensemble du territoire) a permis de passer sous le seuil des 90 kg/hab./an, soit un ratio bien inférieur à la moyenne française.

En revanche, le ratio de la CCKA en matière de végétaux est bien au-dessus des ratios nationaux. En effet, ceux-ci représentent la part la plus importante avec 154 kg/hab., soit 28 % des déchets produits sur le territoire, contre seulement 61 kg/hab./an au niveau national. Cela s'explique par le caractère rural du territoire. Concernant les ratios de la poubelle jaune, du verre et des déchets alimentaires, ceux de la collectivité sont très proches des moyennes nationales (52 kg/hab./an pour la poubelle jaune en France, 33 kg/hab./an pour le verre et 17 kg/hab./an pour les déchets alimentaires). C'est donc en matière de Déchets Occasionnels des Ménages (DOM) que la collectivité est au-dessus des seuils nationaux (déchetteries et points verts où sont collectés les végétaux).

Concernant le contenu des OMR collectés hebdomadairement dans les poubelles noires, une caractérisation menée en 2022 indique que la poubelle moyenne de la CCKA est constituée de :



La poubelle jaune est quant à elle collectée toute les 2 semaines. Des bornes pour la collecte des déchets alimentaires ont été mises en place en 2023 dans tous les villages du territoire. Ces bornes sont collectées 2 fois par semaine de mai à septembre et une fois par semaine le reste de l'année.

Deux déchetteries sont présentes sur le territoire, à Dossenheim-Kochersberg et à Pfulgiesheim. Leur accès est réglementé : l'abonnement au service inclut 13 passages/semestre pour les particuliers. Les usagers ont également la possibilité de déposer leurs végétaux au sein de 2 points verts situés à Willgottheim et à Ittenheim. L'accès se fait par carte d'accès mais le nombre de passages n'est pas limité. Les points verts sont interdits aux professionnels. Pour des volumes de déchets verts supérieurs à 2m³, les usagers peuvent se rendre sur une plateforme de dépôt de déchets vert située à Reitwiller. Cette plateforme est accessible uniquement sur rendez-vous et sur présentation d'un bon de dépôt qui doit être récupéré en amont à la CCKA.

La création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Depuis le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015, l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La CCES est composée d'acteurs locaux, privés et publics du territoire en liens avec les déchets. Elle coconstruit et valide le PLPDMA. Elle se réunit à minima 1 fois/an pour suivre l'avancée du programme et s'accorder sur la mise à jour éventuelle des indicateurs (en fonction de la possibilité de les atteindre, des nouvelles actions identifiées, etc.).

Table des matières

Axe 1 : Être une collectivité éco exemplaire en matière de prévention des déchets	6
Elaboration d'une charte d'exemplarité des communes.....	7
Former les agents à la prévention des déchets	9
Axe 2 : Favoriser le réemploi et la réutilisation	11
Mise en place d'une « donnerie » au sein de la déchetterie de Dossenheim-Kocherberg	12
Zone de dons en faveurs d'Emmaüs.....	14
Plateforme de dons en ligne.....	16
Axe 3 : Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	17
Animer et coordonner le réseau des éKo jardiniers de la Souffel.....	18
Subvention pour l'achat d'un broyeur	20
Subvention pour la location d'un broyeur	22
Accompagner les usagers au compostage individuel.....	24
Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif	26
Axe 4 : Promouvoir l'éco consommation.....	28
Subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables	29
Subvention pour l'achat ou la location de couches lavables	31
Promouvoir le « faire soi-même »	33
Faire la promotion de l'application Too good to go	35
Mise à jour du guide des producteurs locaux.....	37
Collecte des OMR en C0.5.....	39
Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès du grand public	41
Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels	43
Inciter les boulangers à ne plus mettre d'emballages autour de leur pain ou baguette.....	44
Sensibiliser les coiffeurs à la gestion des déchets de cheveux	46
Réalisation d'un guide des éco gestes pour les professionnels	48
Axe 6 : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets	50
Organisation de visites scolaire au centre de tri, à l'usine d'incinération et dans les déchetteries	51
Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et les structures d'accueil d'enfants ..	53
Sensibilisation et animations scolaires	55
Retroplanning et budget prévisionnel.....	57

Axe 1 : Être une collectivité éco exemplaire en matière de prévention des déchets

2 actions s'insèrent dans cet axe :

- Élaboration d'une charte d'exemplarité des communes (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA) ;
- Former les agents à la prévention des déchets (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA).

Élaboration d'une charte d'exemplarité des communes

Public ciblé : élus et agents des collectivités du territoire

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : communiquer sur l'éco-exemplarité des communes afin de valoriser les actions et envoyer un message positif aux habitants. Dès lors que la collectivité montre l'exemple dans ses prescriptions, elle devient plus crédible pour inciter les usagers à agir.

Objectif : montrer l'exemplarité des administrations publiques pour faire adhérer les acteurs du territoire à la démarche de prévention. Les communes signataires de la charte s'engagent à mettre en place un certain nombre d'actions de prévention des déchets. L'objectif est que l'ensemble des communes s'engage sur plusieurs actions pour réduire leur impact environnemental et encourager les habitants à réduire leurs déchets

Description de l'action : En 2019, l'ensemble des communes du territoire avait signé une charte d'exemplarité dans laquelle elles s'engageaient à mettre en place plusieurs actions de prévention. Entre le renouvellement du PLPDMA et les élections municipales, il est primordial de faire le point sur les actions mises en place par chacune des communes ainsi que leurs engagements en matière de prévention pour les prochaines années.

Outils de communication : site internet des communes, tableau d'affichage des communes, journal de la collectivité.

Partenaires mobilisés : action réalisée en interne.

Calendrier des réalisations :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Présentation du programme de prévention aux élus	1 ^{er} trimestre 2027
Point sur les actions de prévention mises en place par chacune des communes	2027
Proposition d'une liste d'actions aux communes.	2027
Choix des actions et signature de la charte par les communes	2027
Affichage en mairie	2027

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de chartes affichées en mairie					
Objectif	-	-	23	-	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de communes ayant signées la charte					
Objectif	-	-	23	-	-	-
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : /

Former les agents à la prévention des déchets

Public ciblé : agents des collectivités du territoire

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : former les agents territoriaux à la prévention des déchets est une démarche essentielle pour renforcer l'efficacité des politiques locales de gestion des déchets et contribuer à la transition écologique

Objectifs :

- Intégrer la prévention des déchets dans les missions quotidiennes des services territoriaux ;
- Acquérir des méthodes et outils pratiques pour diagnostiquer, réduire et valoriser les déchets ;
- Faire des agents des acteurs clés pour sensibiliser le public et mettre en place des actions concrètes de réduction des déchets au niveau local.

Description de l'action : de nombreuses formations ont déjà été proposées aux agents depuis le lancement du 1er PLPDMA. Il est important que ces formations se poursuivent afin de sensibiliser l'ensemble des services mais également le nouveau personnel intégrant les collectivités du territoire. Ces formations, toujours très conviviales permettent aux agents de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques quotidiennes.

Outils de communication : mail d'information à destination des mairies et agents intercommunaux

Partenaires mobilisés : formations réalisées en interne ou via un prestataire extérieur

Calendrier des réalisations :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Identifier les besoins en formation des agents	Toute l'année
Recherche de formateurs	2027 et 2030
Formation des agents	2027 et 2030
Bilan des formations	2027 et 2030

Indicateurs de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations dispensées					
Objectif	-	-	1	-	-	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'agents formés					
Objectif	-	-	15	-	-	15
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 1000 euros

Axe 2 : Favoriser le réemploi et la réutilisation

3 actions s'insèrent dans cet axe :

- Mise en place d'une « donnerie » au sein de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg (*nouvelle action*) ;
- Zone de dons en faveur d'Emmaüs (*action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA*) ;
- Plateforme de dons en ligne (*action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA*).

Mise en place d'une « donnerie » au sein de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg

Public ciblé : tous les redevables de la ComCom

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2027

Enjeux et objectifs :

- Réduire le gaspillage et éviter la production de déchets ;
- Retirer une partie des déchets présents dans les bennes pour leur offrir une 2nde vie, à la fois source d'économies et action en faveur de l'environnement ;
- Sensibiliser les usagers au don et au réemploi.

Description de l'action : comme son nom l'indique, une « donnerie » est un lieu où l'on donne des objets, des choses qui nous ont servis, qui sont encore en état et qu'il serait dommage de jeter. La donnerie sera située au sein de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg. Les usagers se rendant à la déchetterie pourront y déposer des objets en bon état et /ou à l'inverse récupérer des objets qui ont été donnés.

Outils de communication : flyers, bulletin des communes, site internet et Facebook de la collectivité, journal de la collectivité, lettre d'informations, newsletter et signalétique sur site

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Prestataire gestionnaire de la déchetterie			x	
	Description : concertation ; orienter et informer les usagers sur site			

Calendrier des réalisations

Etapes clés	Planning prévisionnel
Etude de faisabilité/visite de donneries déjà en place	2027
Mise en place de la donnerie et communication	2028
Lancement de la donnerie	2028
Suivi de la donnerie (tri, rangement, nettoyage, communication, etc.)	A partir de 2028

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de moyen						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de nouvelles déchetteries équipées pour le réemploi					
Objectif	-	-	-	1	-	-
Résultat						

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Quantité d'objets réemployés (en Kg)					
Objectif	-	-	-	2000	2500	3000
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Fréquentation moyenne donnerie (nombre d'utilisateurs/j)					
Objectif	-	-	-	50	80	100
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 5 000 euros (mobilier)

Zone de dons en faveurs d'Emmaüs

Public ciblé : Tous les redevables de la ComCom

Etat d'avancement : en cours

Date de lancement : 2023

Enjeux :

La création de zones de dons Emmaüs dans les déchetteries est un enjeu majeur pour la réduction des déchets et la promotion du réemploi. Ce dispositif permet aux collectivités de réduire leur empreinte écologique tout en sensibilisant le public aux valeurs sociales et solidaires d'Emmaüs.

Objectifs :

- Collecter des objets qui peuvent être remis en état et revendus afin de leur donner une seconde vie
- Sensibiliser les usagers sur la question des déchets et du réemploi afin de favoriser les changements de comportements.
- Contribuer à la réduction des déchets, à la préservation de l'environnement et à l'insertion de personnes en difficultés.

Description de l'action : Une zone de dons d'environ 50 m2 est en place au sein de la déchetterie de Pfulgriesheim depuis 2023. Durant les horaires d'ouverture de la déchetterie, les usagers peuvent venir y déposer les objets fonctionnels, en bon état dont ils n'ont plus l'utilité. Une fois la zone remplie, la collectivité contacte Emmaüs qui vient récupérer les objets.

Outils de communication : une banderole ainsi que des panneaux ont été installés au niveau de la zone de dons afin de communiquer auprès des usagers sur les actions d'Emmaüs ainsi que sur les objets récoltés. Une mise à jour de la signalétique est prévue d'ici 2030.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Emmaüs Haguenau Saverne		x	x	
	Description : tri et récupération des dons			
Société Schroll (gardiens déchetterie)		x	x	
	Description : orienter et informer les usagers sur le site ; tri des dons			

Calendrier des réalisations

Etapes clés	Planning prévisionnel
Lancement de la zone de dons	Mars 2023
Vidage de la zone de dons par Emmaüs	Toutes les 3 semaines environ

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Quantité d'objets collectés via la zone de dons (en Kg)					
Objectif		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) :

- Convention de partenariat entre Emmaüs et la communauté de communes (gratuit)
- Communication : 500 €

Plateforme de dons en ligne

Public ciblé : particuliers, associations, entreprises, collectivités, enseignants et structures d'accueil d'enfants

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : inciter les habitants du territoire à partager des services ou des conseils et à faire don de leurs objets devenus obsolètes plutôt que de les jeter.

Objectifs : encourager l'économie circulaire, le réemploi et favoriser les échanges entre particuliers, associations, entreprises, collectivités et enseignants du territoire

Description de l'action : En 2019, la communauté de communes a lancé une plateforme en ligne dédiée aux dons d'objets et aux échanges de services. Lorsqu'une personne souhaite se débarrasser d'un objet ou proposer ou solliciter un service, elle peut créer une annonce sur cette plateforme. Celle-ci est ensuite validée et publiée par un administrateur. Il ne reste plus qu'aux personnes intéressées de répondre à l'annonce.

Outils de communication : newsletter, facebook et site internet de la collectivité, journal intercommunal

Partenaires et relais mobilisés : action réalisée en interne

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Création de la plateforme	2 ^e semestre 2019
Lancement de la plateforme	2 ^e semestre 2019
Suivi des annonces/aides techniques auprès des usagers	Depuis 2019

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Quantité d'objets détournés de leur fin de vie (kg/an)					
Objectif	100	200	200	200	200	200
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'annonces publiées					
Objectif	20	30	30	30	30	30
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : /

Axe 3 : Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

5 actions s'insèrent dans cet axe :

- Animer et coordonner le réseau des éKo jardiniers de la Souffel (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Subvention pour l'achat d'un broyeur (nouvelle action)
- Subvention pour la location d'un broyeur (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Accompagner les usagers au compostage individuel (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)

Animer et coordonner le réseau des éKo jardiniers de la Souffel

Public ciblé : les bénévoles membres du réseau des éKo jardiniers, le grand public

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2018

Enjeux : les déchets verts constituent la principale catégorie de déchets produits sur notre territoire, avec 151 kg par habitant en 2024. Pourtant, ils représentent une véritable richesse à valoriser. Des techniques simples comme le paillage, le compostage, la culture en lasagne ou encore la tonte *mulching* permettent de réutiliser efficacement cette matière organique directement sur place.

C'est dans cet esprit que la collectivité encourage et diffuse ces pratiques à travers le réseau des éKo jardiniers de la Souffel. Créé en 2018, ce réseau rassemble une trentaine de bénévoles engagés, qui conseillent, orientent et accompagnent toute personne désireuse d'adopter des méthodes plus respectueuses de l'environnement dans son jardin.

Objectifs :

- Développer et encourager la pratique du jardinage au naturel, moins utilisatrice d'eau, sans pesticides, moins productrice de déchets verts...
- Conseiller et informer la population sur les pratiques du jardinage naturel
- Proposer des animations et moments d'échanges/visites de jardins

Description : chaque année des formations sont proposées par la collectivité aux membres du réseau afin de les faire monter en compétence. Les bénévoles représentent des personnes ressources qui peuvent être sollicités par différents acteurs du territoire (écoles, communes, particuliers, etc.) dans le cadre de projets, animations ou de questions sur le jardinage au naturel.

Outils de communication : site internet et Facebook de la collectivité, newsletter, journal de la collectivité

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Prestataires		x	x	
Description : animation des sessions de formation				

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Coordination du réseau	Toute l'année
Montage et suivi de projets	Toute l'année
Envoie de la lettre des éKo jardiniers de la Souffel	Chaque mois

Indicateurs de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'actions menées par les éKo jardiniers					
Objectif	3	4	4	4	4	4
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes formées au jardinage naturel					
Objectif	40	60	60	60	60	60
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 5000 euros

Subvention pour l'achat d'un broyeur

Public ciblé : grand public

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2026

Enjeux : Le broyage est une solution pratique et écologique pour traiter les déchets verts à domicile sans effectuer d'allers-retours en déchetteries. Le broyat obtenu peut avoir de multiples usages. Utilisé en paillage, il limite l'évaporation de l'eau, freine la pousse de mauvaises herbes, protège le sol et enrichit naturellement la terre. Il peut également être intégré comme matière sèche dans un composteur.

Utiliser un broyeur permet de transformer les déchets verts en ressource, utile et bénéfique pour le sol.

Objectif :

- Accompagner les habitants afin de réduire leurs déchets de jardin sur place.
- Limiter les déplacements en déchetterie
- Réduire l'impact environnemental des activités de jardinage

Description de l'action :

La communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland propose une aide financière à l'achat d'un broyeur à déchets verts d'un montant de 50 euros. Cette aide financière peut-être cumulée entre plusieurs foyers. Les associations sont aussi éligibles à la subvention en étant soutenues à hauteur de 200 € maximum.

Outils de communication : flyers, bulletin des communes, courrier envoyé aux associations d'arboriculture, site internet et Facebook de la collectivité, journal de la collectivité, lettre d'informations, newsletter

Partenaires mobilisés : /

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Définition du montant de la subvention	1 ^{er} trimestre 2027
Lancement de la subvention	1 ^{er} trimestre 2027
Communication sur la subvention	A partir du 1 ^{er} trimestre 2027
Suivi des demandes	A partir du 1 ^{er} trimestre 2027

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de subvention versées aux particuliers					
Objectif	-	30	30	30	30	35

Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de subvention versées aux associations					
Objectif	-	1	2	3	4	5
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 10 750 € sur 4 ans :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
nb sub particuliers	0	30	30	30	30	35	155
Montant part (50 €/sub)	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 750,00 €	7 750,00 €
nb sub asso (200 €)	0	1	2	3	4	5	15
Montant asso (200 € max/sub)	- €	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
Montant total	- €	1 700,00 €	1 900,00 €	2 100,00 €	2 300,00 €	2 750,00 €	10 750,00 €

Subvention pour la location d'un broyeur

Public ciblé : habitants de la CoCoKo

Etat d'avancement : en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : le territoire de la CoCoKo se caractérise par son cadre rural, dominé par des habitations individuelles agrémentées de jardins. L'entretien régulier des espaces verts, tonte des pelouses, taille des arbres et autres soins génère une quantité importante de déchets verts. Ces derniers sont souvent acheminés vers les déchetteries ou les points verts répartis sur le territoire. Depuis une décennie, les déchets verts constituent la principale catégorie de déchets produits dans la CoCoKo.

Objectif :

- Réduire les quantités de déchets verts amenées en déchetteries et dans les points verts en apprenant à les utiliser comme des ressources
- Inciter les habitants à procéder au broyage de leurs déchets verts
- Désengorger les déchetteries et les points verts
- Éviter le brûlage des déchets verts, fréquents en cas d'éloignement par rapport au lieu de traitement

Description de l'action : depuis 2019, un partenariat a été établi entre la communauté de communes et l'entreprise GK Motoculture, basée à Wiwersheim. Les habitants du territoire peuvent bénéficier, auprès de la collectivité, d'un bon de 30 euros par foyer et par an pour la location d'un broyeur chez GK Motoculture. Ces bons sont cumulables entre plusieurs foyers, ce qui permet de réduire le coût global de la location.

Outils de communication : bulletin des communes, site internet et Facebook de la collectivité, journal de la collectivité, lettre d'informations, newsletter

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Entreprise GK Motoculture		x	x	x
	Description : conseiller les usagers sur l'utilisation du broyeur ; suivi des locations			

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Convention de partenariat entre la collectivité et GK Motoculture	1 ^{er} trimestre 2019
Lancement de la subvention	1 ^{er} trimestre 2019
Suivi des locations	Depuis 2019

Indicateurs de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de bons distribués					
Objectif		15	15	15	15	15
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes ayant broyés leurs déchets					
Objectif		30	30	30	30	30
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 450 euros/an + carnets souches : 3000 euros

Accompagner les usagers au compostage individuel

Public ciblé : les habitants du territoire vivant en maison individuelle

Etat d'avancement : en cours

Date de lancement : avril 2025

Enjeux : le compostage domestique constitue ainsi une des actions majeures permettant la réduction des biodéchets. Les caractérisations de déchets menées sur le territoire en 2025 font état de 40,9 % de déchets putrescibles encore présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR).

Objectif :

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du compostage et les aider à mettre en œuvre cette pratique
- Réduire la part des biodéchets dans les OMR et les déchets verts en déchetterie
- Encourager les usagers à se munir d'un composteur au travers de la subvention pour l'achat d'un composteur/lombricomposteur

Description de l'action : un agent se rend chez les usagers (porte-à-porte) pour échanger avec eux sur le compostage. Il sonde les personnes sur leurs pratiques et les conseillent s'ils rencontrent des difficultés liées au compostage. L'agent rappelle également aux habitants que la communauté de communes a mis en place une subvention pour l'achat d'un composteur/lombricomposteur. Cette subvention s'élève à 25 euros pour l'achat d'un composteur en pastique et 50 euros pour l'achat d'un lombricomposteur ou d'un composteur en bois.

Il organise à minima une fois par an une animation grand public sur le compostage ouverte à tous où il convie en parallèle les personnes ayant bénéficié de la subvention.

Outils de communication : newsletter, un courrier sous forme de carte postale est envoyé aux usagers pour les informer du passage de l'agent

Partenaires mobilisés : /

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Réunion d'équipe	Janvier 2025
Rédaction et illustration de la carte postale	Février 2025
Début de l'envoi de cartes postales	Mars 2025
Porte à porte pour rencontrer les usagers	A partir d'avril 2025

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers rencontrés					
Objectif	280	450	450	450	450	450
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de subventions versées pour l'achat de composteurs/lombricomposteurs					
Objectif	60	80	80	80	80	80
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 1500 euros /an soit 9000 euros

Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif

Public ciblé : syndicats et habitants de collectifs ou de quartiers souhaitant se regrouper pour faire du compostage

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2011

Enjeux : le compostage collectif est une pratique porteuse d'espoir pour réduire l'impact environnemental des déchets, renforcer les liens sociaux et encourager une gestion plus responsable et locale des ressources. Il est par conséquent primordial d'encourager et développer cette pratique. Pour ce faire, la communauté de communes fournit gracieusement le ou les composteurs et propose aux utilisateurs de les former.

Depuis 2023, le nombre de demandes ayant diminué, une communication ciblée pour les collectifs sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets fermentescibles collectés par le service d'enlèvement des ordures ménagères
- Sensibiliser et éduquer les participants à une gestion responsable des déchets
- Encourager et accompagner les projets de compostage collectif
- Démocratiser l'accès au compostage

Description de l'action :

- Contacter les collectifs pour leur proposer de mettre en place un composteur
- Accompagner les collectifs dans leur projet de compostage partagé en leur proposant une formation dispensée par un guide ou maître composteur et en subventionnant l'achat du composteur. Un habitant référent est désigné afin de relayer les informations auprès des autres résidents.

Outils de communication : mails, courrier, site internet et Facebook de la collectivité.

Partenaires et relais mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Réseau guide jardin naturel		x	x	
	Description : animation des ateliers compostage			
Syndicats, bailleurs sociaux ou propriétaires privés			x	
	Description : vote et approbation sur l'installation de composteurs			

Calendrier de réalisation

Etapes clés	Planning prévisionnel
Communication auprès des habitants compostage	Toute l'année
Commande des composteurs	Toute l'année
Formation des habitants au compostage	Toute l'année
Installation des composteurs	Toute l'année
Suivi	Toute l'année

Indicateur de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs installés					
Objectif	/	1	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations dispensées					
Objectif	/	1	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes formées au compostage					
Objectif	/	10	20	20	20	20
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 1500 euros

Axe 4 : Promouvoir l'éco consommation

7 actions s'insèrent dans cet axe :

- Subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables (nouvelle action)
- Subvention pour l'achat ou la location de couches lavables (nouvelle action)
- Promouvoir le « faire soi-même » (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Faire la promotion de l'application Too good to go (nouvelle action)
- Mise à jour du guide des producteurs locaux (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Collecte des OMR en C 0.5 (nouvelle action)
- Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès du grand public (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)

Subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables

Public ciblé : les adolescentes et femmes du territoire

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2026

Enjeux : Les protections menstruelles jetables, font parties du quotidien de nombreuses femmes. En définitive, elles composent une part importante des déchets ménagers.

Avec les autres textiles sanitaires que sont les couches, lingettes et mouchoirs en papier, elles représentent 19,3 % des ordures ménagères résiduelles sur notre territoire.

Objectif : encourager de nouvelles pratiques visant à diminuer la quantité de textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères.

Description de l'action : l'utilisation de protections menstruelles jetables, bien que faciles à utiliser, posent deux problématiques : celle de la santé et celle des déchets.

Adopter des produits réutilisables, c'est donc réduire grandement l'impact sur l'environnement et utiliser des produits plus respectueux de notre santé.

L'investissement, non négligeable, peut freiner de nombreuses personnes. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland souhaite proposer aux habitants de son territoire une subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables.

Protections éligibles :

- culottes et coupes menstruelles ;
- serviettes/tampons hygiéniques lavables ;
- maillots de bain menstruel.

La subvention s'élèvera à 30 euros/femme et ne sera pas renouvelable.

Outils de communication : bulletin des communes, site internet et Facebook de la collectivité, journal de la collectivité, lettre d'informations, newsletter, presse quotidienne régionale, collèges, pharmacies

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Collèges			x	
	Description : informer les collégiennes			
Pharmacies		x	x	x
	Description : informer et renseigner les usagers. Vente des protections hygiéniques lavables			

Calendrier des réalisations

Etapes clés	Planning prévisionnel
Définition des modalités de subvention, enveloppe budgétaire	2 ^e trimestre 2026
Lancement de la subvention	A partir du 1 ^{er} trimestre 2027
Suivi des demandes de subvention	A partir du 1 ^{er} trimestre 2027

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de subventions versées					
Objectif	-	100	250	250	250	250
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 33 000 euros

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Nombre de subvention par an	0	100	250	250	250	250	1100
Montant (30 €/sub.)	- €	3 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	33 000,00 €

Subvention pour l'achat ou la location de couches lavables

Public ciblé : les jeunes parents

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2026

Enjeux : entre 4000 et 5000 couches jetables sont utilisées par un enfant de la naissance à la propreté. Ce qui représente un réel investissement que l'on chiffre à 1500 euros en moyenne. Face à ce désastre écologique, il existe une alternative plus durable, économique et saine : les couches lavables.

Objectifs : encourager de nouvelles pratiques visant à diminuer la quantité de textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères.

Description de l'action : pour aider les familles à privilégier les couches lavables afin de réduire leurs déchets, la communauté de communes propose une aide financière. Cette aide sous forme de subvention s'élèvera à 80 euros/foyer et sera valable pour l'achat de couches neuves ou d'occasion ou encore pour la location de couches. Des formations sur l'utilisation de couches lavables seront également proposées aux habitants.

Outils de communication : Réseau du Relais Petite Enfance (RPE), Protection Maternelle Infantile (PMI), atelier sur les couches lavables, site internet et Facebook de la collectivité, journal de la collectivité

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
RPE		x	x	
	Description : relais d'information auprès des parents et professionnels de la petite enfance			
PMI /sages femmes		x	x	
	Description : relais d'information auprès des parents et professionnels de la petite enfance			

Calendrier des réalisations

Etapes clés	Planning prévisionnel
Définition des modalités de subvention, enveloppe budgétaire	2 ^e trimestre 2026
Lancement de la subvention	1 ^{er} trimestre 2027
Formations sur les couches lavables	1 ^{er} trimestre 2027
Suivi des demandes de subvention	A partir du 1 ^{er} trimestre 2027

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations réalisées					
Objectif	-	1	-	-	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de subventions accordées					
Objectif	-	-	25	10	10	10
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes participants aux formations					
Objectif	-	20	-	-	-	-
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 4 800 euros

400 € pour la formation (une fois)

2 000 €/an la première année (soit 25 demandes) puis 800 €/ an les années suivantes.

Attention : il est prévu que la fréquence de collecte des poubelles noires soit réduite à une collecte toutes les deux semaines ce qui pourrait avoir une incidence sur le nombre de demandes la première année.

Promouvoir le « faire soi-même »

Public ciblé : grand public

Etat d'avancement : action en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : pour nettoyer notre maison, nous utilisons souvent des produits d'entretien achetés en grande surface. Or, la majorité de ces produits sont nocifs pour la santé et pour l'environnement en raison de leurs composés chimiques agressifs. Afin de réduire notre impact sur l'environnement, un pas important consiste alors à diminuer notre usage de ce type de produits et de se tourner vers ceux faits maison : plus économique, meilleurs pour la santé et l'environnement, moins producteur de déchets, et, en plus, une satisfaction personnelle de faire soi-même.

Objectif :

- Apprendre à fabriquer soi-même ses produits d'entretien et cosmétique
- Découvrir les propriétés et avantages des produits naturels
- Sensibiliser sur l'impact des produits d'entretien du commerce sur l'environnement et en particulier sur l'eau

Description de l'action : réaliser des sessions de formation grand public avec un prestataire spécialisé dans la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels. Elaboration d'un livret contenant des recettes pour fabriquer des produits ménagers maison.

Outils de communication : flyers et affiches envoyés à toutes les communes, à l'office de tourisme et déposés dans les boulangeries/salons de thé.

Newsletter envoyée à tous les agents de la collectivité, Facebook et site internet de la communauté de communes, presse, lettre d'information qui accompagne la facture des ordures ménagères.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Prestataires		X	X	
	Description : animation des ateliers			
Communes			X	X
	Description : mise à disposition de locaux et relais d'informations			
SDEA	X		X	
	Description : soutien financier et communication			

Calendrier de réalisation : action réitérée chaque année

Etapes clés	Planning prévisionnel
Rédaction d'un livret contenant des recettes maison	2027
Mise en page du livret	2027
Choix du prestataire pour animer les ateliers	2027
Recherche d'un lieu pour les ateliers	2027
Communication	2027
Inscription des participants	2027
Réalisation des ateliers	2027 et 2029

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'ateliers organisés					
Objectif	2	-	2	-	2	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux ateliers					
Objectif	25	-	25	-	25	-
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 3000 euros

Faire la promotion de l'application « *Too good to go* »

Public ciblé : restaurateurs et entreprises de métiers de bouche ; consommateurs

Etat d'avancement : prévisionnel

Date de lancement : 2027

Enjeux : des millions de tonnes de nourriture encore parfaitement consommables sont jetés chaque année, engendrant un impact environnemental, économique et social désastreux. Face à cette urgence, des initiatives novatrices émergent pour lutter contre ce gaspillage et promouvoir une consommation plus responsable. Parmi elles, l'application « *Too Good To Go* » dont le principe est de proposer des paniers surprises composés de produits invendus dont le contenu n'est dévoilé qu'au moment de leur achat à prix cassé.

Objectif :

- Réduire le gaspillage alimentaire dû aux invendus dans les entreprises de métiers de bouche
- Créer une synergie entre entreprises et consommateurs
- Lier écologie et démarche sociale

Description de l'action : allez à la rencontre des entreprises et métiers de la bouche pour les inciter à s'inscrire sur l'application afin de proposer leurs invendus.
Communiquer auprès des consommateurs sur l'application.

Outils de communication : newsletter, journal de la collectivité, Facebook

Partenaires mobilisés : restaurateurs, entreprises de métier de bouche

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Répertorier les commerçants déjà inscrits sur l'application afin d'avoir leurs retours d'expérience	2 ^e trimestre 2027
Allez à la rencontre des restaurateurs et commerçants de bouche afin de leur parler de l'application	2 ^e trimestre 2027

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de commerçants rencontrés					
Objectif	-	-	10	5	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de commerçants du territoire inscrits sur l'application					
Objectif	-	-	7	2	-	-
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : /

Mise à jour du guide des producteurs locaux

Public ciblé : consommateurs du territoire, agriculteurs

Etat d'avancement : prévisionnel

Date de lancement : 2026

Enjeux : un 1^{er} guide des producteurs locaux avait été réalisé en 2019 par la collectivité afin de promouvoir les produits du territoire. Les producteurs y sont répertoriés par commune. On y trouve également leurs coordonnées, les produits en vente ainsi que les horaires d'ouverture. L'objectif de ce support est de favoriser une meilleure connaissance du tissu agricole local, une étape primordiale pour rapprocher les consommateurs, habitants et visiteurs, des producteurs locaux. Il est par conséquent important de réactualiser ce guide afin que les consommateurs aient les bonnes informations.

Objectif :

- Développer la consommation de produits issus du circuit-court sur le territoire
- Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs
- Soutenir l'économie de proximité du territoire et les circuits-courts

Description de l'action : répertorier les producteurs du territoire qui proposent de la vente directe aux consommateurs afin d'actualiser le guide des producteurs locaux élaboré en 2019.

Outils de communication : distribution du guide des producteurs locaux dans les communes et lors des animations de villages, site internet et Facebook de la collectivité, lettre d'information, Office de Tourisme

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Producteurs			x	x
	Description : participation au guide, mise à jour des informations			
Communes			x	x
	Description : mise à jour des informations, relais d'information auprès des habitants			
Office de tourisme			x	
	Description : relais d'informations auprès du grand public			

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Contacter les producteurs pour mettre à jour les informations	1 ^{er} semestre 2026
Intégrer les modifications dans le guide	1 ^{er} semestre 2026
Distribuer le guide	A partir de 2026

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de guides distribués					
Objectif	/	500	200	200	200	200
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 900 € (réimpression à 1 000 ex)

Collecte des OMR en C0,5

Public ciblé : les redevables du territoire

Etat d'avancement : prévisionnel

Date de lancement : 2026

Enjeux : le passage à la collecte des OMR en C0,5, c'est-à-dire une collecte tous les 15 jours réduit les coûts et l'empreinte carbone grâce à la réduction du nombre de passages des camions. Il demande une organisation logistique adaptée pour éviter les débordements et nuisances. Ce changement nécessite une communication claire ainsi qu'une phase de test pour garantir l'acceptabilité sociale. Enfin, il doit s'accompagner d'un meilleur tri et d'une gestion raisonnée des déchets.

Objectif :

- Réduire les coûts de collecte en diminuant la fréquence des passages
- Limiter l'impact environnemental en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- Encourager la réduction et le tri des déchets
- Optimiser l'organisation du service public en adaptant la collecte aux volumes réels de déchets

Description de l'action : à partir de septembre 2026, la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sera modifiée. Le rythme de ramassage passera d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte tous les 15 jours (C0,5).

Outils de communication : lettre d'information qui accompagne les factures, newsletter, journal de la collectivité, site internet et Facebook de la collectivité, courrier ciblé envoyé aux gros producteurs, mairies

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Prestataires de collecte	x	x	x	
Description : collecte des OMR				
Communes		x	x	
Description : diffusion des informations, gestion des déchets des salles de fêtes				

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Appel d'offre marché de collecte	Janvier-février 2026
Démarrage phase test de la collecte C 0.5	Septembre-décembre 2026
Collecte C0.5	A partir de janvier 2027

Indicateurs de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Ration d'OMR collectés (Kg/hab.)					
Objectif	87	85	85	85	85	85
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Fréquence moyenne de présentation des OMR					
Objectif	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
Résultat						

Budget estimatif (communication) : 5 000 euros

Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès du grand public

Public ciblé : grand public

État d'avancement : en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : alors que la gestion et le tri des déchets sont à présents bien ancrés dans les habitudes de chacun, la prévention reste un sujet encore peu connu de la population. Afin d'inciter le grand public à adopter des comportements visant à la réduction des déchets, il est important de l'accompagner et l'informer sur les solutions existantes.

Objectifs : communiquer sur les enjeux de la réduction des déchets à travers le partage d'expériences, le relais d'informations et la promotion d'initiatives existantes. L'organisation de conférences et d'ateliers, la tenue de stands lors de fêtes de villages ou encore la visite d'installations pour ne citer que ces quelques exemples sont autant de leviers de communication qui seront utilisés pour sensibiliser le grand public à la prévention des déchets.

Description de l'action :

- Organisation de conférences sur des sujets en lien avec la prévention des déchets (jardinage au naturel, gaspillage alimentaire...) et tenue de stands lors de manifestations
- Communiquer sur la prévention dans différents supports de communication
- Création de supports de communications : guides des écogestes, kakémonos, bâches, flyers...
- Organisation de visites du centre de tri des déchets et de l'usine de valorisation énergétique

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
ALTEM		x	x	
	Description : réalisation des visites guidées			
SMITOM Haguenau- Saverne		x	x	
	Description : réalisation des visites guidées			
Réseau des éKo Jardiniers			x	
	Description : tenue de stands ; partage de contacts d'intervenants potentiels			
SDEA	x	x	x	
	Description : soutien financier, relais d'information, co-organisation d'événements			
Prestataires		x	x	
	Description : animation de conférences et d'ateliers			

Communes			x	x
	Description : relais d'information et mise à disposition de locaux			
Médiathèques/ Bibliothèques			x	x
	Description : mise à disposition de documents, relais d'information			
Office de tourisme			x	
	Description : relais d'information			

Calendrier des réalisations : action réalisée en continue

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de conférences organisés					
Objectif	2	2	1	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de visites du centre de tri organisées					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de visites de l'usine de valorisation énergétique organisées					
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de stands tenus sur les événements					
Objectif	10	10	10	10	10	10
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées					
Objectif	200	200	200	200	200	200
Résultat						

Budget estimatif : 10 000 euros

Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels

3 actions s'insèrent dans cet axe :

- Inciter les boulangers à ne plus mettre d'emballages autour de leur pain ou baguette (nouvelle action)
- Sensibiliser les coiffeurs à la gestion des déchets de cheveux (nouvelle action)
- Réalisation d'un guide des éco gestes pour les professionnels (nouvelle action)

Inciter les boulangers à ne plus mettre d’emballages autour de leur pain ou baguette

Public ciblé : les boulangers

Etat d’avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2028

Enjeux : la vente à emporter génère chaque année une quantité astronomique de déchets d'emballage. En 2023, L'ADEME et CITEO estimaient que la restauration rapide (consommation immédiate, sur place ou à emporter), générait en France près de 719 000 tonnes d’emballages uniques (10,7 kg par Français / an). Depuis le 1^{er} janvier 2025, les boulangers, bouchers, fromagers ou encore les charcutiers doivent payer une taxe sur les emballages qu’ils utilisent. Il est donc urgent d’inciter la clientèle à passer à l’achat sans emballage.

Objectifs :

- Encourager les clients à venir avec leurs sacs à pain réutilisables
- Répondre à une demande croissante de la clientèle, en quête de solutions zéro déchet.
- Réduire son impact sur l’environnement.

Description de l’action : aller à la rencontre des boulangers du territoire afin de les encourager à proposer à leur clientèle de ne pas mettre de sachet d’emballage autour de leur pain/baguette. Pour motiver les clients à venir avec leur sac à pain, le boulanger pourra leur proposer une carte de fidélité : pour chaque pain ou baguette acheté sans sachet, un petit tampon, et au bout du 10^e, c’est une baguette gratuite. Des sacs à pain pourront être vendus par les boulangers s’ils le souhaitent.

Outils de communication : rencontre des boulangers, communication des mairies envers leurs administrés, site internet et Facebook de la communauté de communes

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Boulangers			X	
	Description : communiquer auprès de leur clientèle			
Mairies			X	
	Description : communication auprès de leurs administrés			

Calendrier des réalisations

Etapes clés	Planning prévisionnel
Recenser les boulangers du territoire	1 ^{er} trimestre 2028
Allez à la rencontre des boulangers pour leur expliquer le projet	1 ^{er} trimestre 2028
Communiquer auprès des usagers	A partir du 2 nd semestre 2028
Suivi	A partir du 2 nd semestre 2028

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de commerçants rencontrés					
Objectif	-	-	-	8	-	-
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de commerçants adhérant au projet					
Objectif	-	-	-	3	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de cartes de fidélités distribuées					
Objectif	-	-	-	400	100	100
Résultat						
Libellé de l'indicateur						
Objectif						
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 1000 euros (confection et impression des cartes de fidélités ; communication)

Sensibiliser les coiffeurs à la gestion des déchets de cheveux

Public ciblé : coiffeurs

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2028

Enjeux : sensibiliser les coiffeurs à la gestion des déchets de cheveux est une étape clé pour transformer un déchet souvent négligé en ressource potentielle, réduire l'impact environnemental tout en renforçant la dimension économique et sociale du métier. C'est une démarche qui s'inscrit dans un cercle vertueux, où chaque petit geste contribue à un grand changement.

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets capillaires incinérés
- Favoriser la valorisation des cheveux
- Sensibiliser les professionnels à leur rôle dans la gestion des déchets

Description de l'action : rencontrer les coiffeurs pour les informer sur la gestion des déchets capillaires et leur faire découvrir les organismes dédiés à la collecte et à la valorisation des cheveux.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Chambre des Métiers d'Alsace		x		
	Description : partage de fiches existantes			
Professionnels de la coiffure		x		
	Description : partage d'expériences et de bonnes pratiques			

Etapes clés	Planning prévisionnel
Recenser les organismes existants qui collectent les cheveux	1 ^{er} semestre 2028
Lister les coiffeurs redevables du territoire	1 ^{er} semestre 2028
Allez à la rencontre des coiffeurs pour échanger sur leurs pratiques et les informer sur les organismes qui collectent les cheveux	1 ^{er} semestre 2028
Recueillir des retours d'expérience	Dès le 2 ^e semestre 2028
Communiquer sur les succès pour encourager d'autres salons à s'engager.	Dès le 2 ^e semestre 2028

Indicateurs de suivi et évaluation :

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de salons sensibilisés					
Objectif	/	/	/	10	/	/
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de salons ayant mis en place une collecte des déchets capillaires					
Objectif	/	/	/	6	/	/
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Quantité de cheveux collectés (Kg)					
Objectif				480	480	480
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 1 000 euros

Réalisation d'un guide des éco gestes pour les professionnels

Public ciblé : les professionnels redevables du territoire

Etat d'avancement : action prévisionnelle

Date de lancement : 2028

Enjeux : les entreprises et professionnels jouent un rôle clé dans la transition écologique. Adopter des écogestes au bureau, sur les chantiers ou dans leurs activités permet de diminuer la consommation d'énergie, la production de déchets et l'empreinte carbone globale. La rédaction d'un guide facilitera cette démarche en proposant des actions concrètes adaptées aux réalités professionnelles.

Objectifs :

- Donner des clés aux professionnels pour les aider à réduire leurs déchets
- Faciliter l'adoption de bonnes pratiques concrètes
- Réduire l'empreinte environnementale des professionnels

Description de l'action : pour chaque domaine d'activité, une fiche sera rédigée regroupant des conseils pratiques, des exemples concrets et des bonnes pratiques pour réduire les déchets. Sur les fiches pourront également figurer des contacts d'entreprises qui contribuent à la réduction des déchets.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Chambre des Métiers d'Alsace		x		
	Description : partage de fiches existantes			
Professionnels		x		
	Description : participation et validation du guide			

Etapes clés	Planning prévisionnel
Recueillir les attentes et contraintes des professionnels	1 ^{er} semestre 2028
Identification des éco gestes pertinents	1 ^{er} semestre 2028
Rédaction du guide	1 ^{er} semestre 2028
Validation par les professionnels	2 ^e semestre 2028
Impression et diffusion	2 ^e semestre 2028

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de guides distribués					
Objectif	-	-	-	30	10	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Taux d'adoption des écogestes recommandés					
Objectif				30%	30%	30%
Résultat						

Budget estimatif : 500 euros

Axe 6 : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets

3 actions s'insèrent dans cet axe :

- Organisation de visites scolaire au centre de tri, à l'usine d'incinération et dans les déchetteries (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et les structures d'accueil d'enfants (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)
- Sensibilisation et animations scolaires (action qui se poursuit du 1^{er} PLPDMA)

Organisation de visites scolaire au centre de tri, à l'usine d'incinération et dans les déchetteries

Public ciblé : scolaires et périscolaires

État d'avancement : en cours

Date de lancement : 2019

Enjeux : chaque jour, des centaines de milliers de tonnes de déchets sont triées, traitées et valorisées. Pour réduire notre impact environnemental, il est primordial que tout le monde, petits et grands, comprennent les bons gestes de tri et les nouvelles filières de recyclage.

Objectifs :

- Comprendre le geste de tri
- Expliquer le devenir des déchets recyclables et non recyclables
- Initier des changements de comportement chez le visiteur.
- Donner envie de réduire ses déchets et de consommer différemment

Description de l'action :

- Organisation de visites scolaires grâce à un parcours pédagogique et des ateliers ludiques mis en place au sein du Centre de Valorisation Énergétique et du centre de tri
- Découverte du fonctionnement d'une déchetterie et des différentes filières de recyclage au travers de visites guidées animées par les gardiens.

Outils de communication : mails envoyés à l'ensemble des établissements scolaires et structures d'accueil d'enfants.

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
ALTEM		x	x	
	Description : réalisation des visites guidées			
SMITOM de Haguenau Saverne		x	x	
	Description : réalisation des visites guidées			
Gardiens des déchetteries		x	x	
	Description : réalisation des visites guidées			

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Envoie d'un mail à l'ensemble des structures scolaires pour leur présenter les visites	Chaque année à la rentrée scolaire
Mise en relation des établissements scolaires avec les structures d'accueil	Chaque année
Réalisation des visites	Chaque année

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de classes accueillies au centre de tri					
Objectif	4	4	4	4	4	4
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de classes accueillies à l'usine d'incinération					
Objectif	4	4	4	4	4	4
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de classes accueillies au sein des déchetteries					
Objectif	-	1	-	1	-	-
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'enfants sensibilisés					
Objectif	200	225	200	225	200	200
Résultat						

Budget estimatif : les visites sont incluses dans les services proposés par les structures

Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et les structures d'accueil d'enfants

Public ciblé : scolaires et périscolaires

État d'avancement : en cours

Date de lancement : 2018

Enjeux : réduire le volume des poubelles d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en compostant les déchets organiques. Dans ce cadre, le compostage s'inscrit parfaitement dans un projet pédagogique, permettant de réduire les déchets provenant de la restauration et des collations.

Objectifs :

- Sensibiliser les élèves, les enseignants et autres encadrants à la réduction des déchets via la pratique du compostage
- Faire du compostage une pratique commune dans tous les milieux, à l'école comme à la maison

Description de l'action :

- Former les classes et structures d'accueil d'enfants au compostage à travers des animations ludiques dispensées par la communauté de communes
- Installer un composteur dans les établissements qui le souhaitent en accord avec la mairie
- Les animations ainsi que l'achat des composteurs sont entièrement pris en charge par la communauté de communes

Outils de communication : mails envoyés à l'ensemble des établissements scolaires et structures d'accueil d'enfants.

Partenaires mobilisés : action réalisée en interne

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Envoie d'un mail à l'ensemble des structures pour leur présenter l'animation	Chaque année à la rentrée scolaire
Réalisation des animations/mise en place des composteurs	Chaque année

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations effectuées au sein d'écoles					
Objectif	20	20	20	20	20	20
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations effectuées au sein de structures d'accueil d'enfants					
Objectif	-	-	1	1	1	1
Résultat						
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs installés					
Objectif	-	-	1	1	1	1
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes formées/sensibilisées au compostage					
Objectif	500	500	500	500	500	500
Résultat						

Budget estimatif : 1 500 euros

Sensibilisation et animations scolaires

Public ciblé : scolaires

État d'avancement : en cours

Date de lancement : 2018

Enjeux : l'éducation et l'information des plus jeunes sont primordiales pour modifier leur comportement et les encourager à devenir des citoyens écoresponsables. Pour que ces changements de comportements s'amorcent, les élèves doivent comprendre l'intérêt de réduire la production de leurs déchets et connaître les moyens pour y arriver. Par la suite, ils pourront également devenir des relais d'informations auprès de leurs parents.

Objectifs :

- Sensibiliser le public scolaire à la réduction des déchets et aux actions de prévention afin qu'ils intègrent les gestes de prévention dans leur quotidien
- Leur donner les moyens d'agir pour réduire leurs déchets

Description de l'action : interventions pédagogiques et ludiques auprès des établissements scolaires du territoire en partenariat avec des associations. Les interventions pourront porter sur différentes thématiques : le compostage, le tri des déchets, le jardinage au naturel, le gaspillage alimentaire, le réemploi/la réparation...

Outils de communication : mails envoyés à l'ensemble des établissements scolaires

Partenaires mobilisés :

Partenaires	Nature du partenariat			
	Financier	Technique	Humain	Matériel
Directeurs et enseignants d'établissement			x	
	Description : accord et encadrement			
Associations		x	x	x
	Description : réalisation des animations			

Calendrier de réalisation :

Etapes clés	Planning prévisionnel
Envoie d'un mail à l'ensemble des écoles pour leur présenter l'animation	Chaque année à la rentrée scolaire
Réalisation des animations	Chaque l'année

Indicateurs de suivi et évaluation

Indicateur de réalisation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations réalisées					
Objectif	20	20	20	20	20	20
Résultat						

Indicateur de participation						
Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Libellé de l'indicateur	Nombre d'élèves sensibilisés					
Objectif	500	500	500	500	500	500
Résultat						

Budget estimatif (hors frais de personnel) : 3 500 euros

Retroplanning et budget prévisionnel

Actions PLPDMA	Périodicité												Budget
	2025-1	2025-2	2026-1	2026-2	2027-1	2027-2	2028-1	2028-2	2029-1	2029-2	2030-1	2030-2	
Axe 1 : Devenir une collectivité éco exemplaire en matière de prévention des déchets													1 000,00 €
Action 1 : Elaboration d'une charte d'exemplarité des communes													- €
Action 2 : Former les agents à la prévention des déchets													1 000,00 €
Axe 2 : Favoriser le réemploi et la réutilisation													5 500,00 €
Action 3 : Mise en place d'une "donnerie" au sein de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg													5 000,00 €
Action 4 : Zone de dons en faveur d'Emmaüs													500,00 €
Action 5 : Plateforme de dons en ligne													0,00 €
Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets													29 250,00 €
Action 6 : Animer et coordonner le réseau des éKo jardiniers de la Souffel													5 000,00 €
Action 7 : Subvention pour l'achat d'un broyeur													10 750,00 €
Action 8 : Subvention pour la location d'un broyeur													3 000,00 €
Action 9 : Accompagner les usagers au compostage individuel													9 000,00 €
Action 10 : Promouvoir et faciliter les initiatives de compostage collectif													1 500,00 €
Axe 4 : Promouvoir l'éco consommation													56 700,00 €
Action 11 : Subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables													33 000,00 €
Action 12 : Subvention pour l'achat ou la location de couches lavables													4 800,00 €
Action 13 : Promouvoir le faire soit-même													3 000,00 €
Action 14 : Faire la promotion de l'application "too good to go"													- €
Action 15 : Mise à jour du guide des producteurs locaux													900,00 €
Action 16 : Collecte des OMR en C0,5													5 000,00 €
Action 17 : Sensibiliser et communiquer sur la prévention auprès du grand public													10 000,00 €
Axe 5: Réduire les déchets des professionnels													2 500,00 €
Action 18 : Inciter les boulangers à ne plus mettre d'emballages autour de leur pain ou baguette													1 000,00 €
Action 19 : Sensibiliser les coiffeurs à la gestion des cheveux													1 000,00 €
Action 20 : Réalisation d'un guide des éco gestes pour les professionnels													500,00 €
Axe 6 : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets													5 000,00 €
Action 21 : organisation de visites scolaire au centre de tri, à l'usine d'incinération et dans les déchetteries													- €
Action 22 : Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et les structures d'accueil d'enfants													1 500,00 €
Action 23 : Sensibilisation et animation scolaires													3 500,00 €
Note : ces dépenses ne prennent pas en compte les frais de personnels											Total		99 950,00 €